

Servitude d'utilité publique

Commune de PIRMIL

PLUi arrêté le 21 mai 2025



CITADIA

1:7146

Version d'arrêt

- SERVITUDES D'UTILITÉS PUBLIQUES (SUP)***
- AS : Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement
 - ★ AC1 : Servitude de protection des monuments historiques - Générale
 - AC1 : Servitude de protection des monuments historiques - Assiette
 - AC2 : Servitude relative aux sites inscrits ou classés
 - AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales : Périmètre de protection immédiate
 - AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales : Périmètre rapproché
 - EL3 : Servitude de halage et de marchepied
 - EL7 : Servitude d'alignement
 - I3 : périmètre de servitude autour d'une canalisation de transport de gaz
 - *** I4 : Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne ou souterraine : ligne moyenne tension et haute tension
 - **** I4 : Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne ou souterraine : ligne haute tension
 - ***** I4 : Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne ou souterraine : ligne haute tension et très haute tension
 - PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles : PPRN Inondation
 - PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles : PPRN Inondation : zone réglementaire faible ou moyenne
 - PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles : PPRN Inondation : zone réglementaire moyenne
 - PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles : PPRN Inondation : zone réglementaire forte
 - PM2 : Servitude relative aux installations classées pour la protection de l'environnement
 - PT1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
 - PT1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
 - ▲ PT2 : Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
 - PT2 : Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
 - *** PT3 : Servitude attachée aux réseaux de télécommunication
 - T1 : Servitude relative aux voies ferrées

Eléments de repère

Bâtiments en dur

Bâtiments légers

Limites communales

Limites cadastrales

Limites de l'EPCI

*: SUP à titre informatif



0 100 200 m

